

## Acta Sacra Congregationis super Disciplina Regularium

Acta S. Congregation. super Disciplina Regularium, VOL. 53B, fol. 892(b)r,  
PIÈCE(S) 225

Rome

1699, décembre, 05

LANGUE DU DOCUMENT: Italien

Patente du ministre général des Récollets ("Fra Matteo di S. Stefano")  
autorisant le P. Louis Hennepin à se retirer au couvent S. Bonaventure de Rome.

Acta S. Congregation. super Disciplina Regularium, VOL. 53B, fol. 892 (a)r,  
PIÈCE(S) 224

Rome

1699, décembre, 06

LANGUE DU DOCUMENT: Italien

LS. Les gardiens et conseillers ("discreti") du couvent S. Bonaventure de la  
province récollette de Rome assurent la Congrégation qu'ils sont prêts à  
recevoir le P. Louis Hennepin dans leur couvent, pourvu que la Congrégation les  
autorise à dépasser le nombre fixé par le pape Innocent XI, car ce nombre est  
présentement complet. Les signataires sont Fra Benedetto da "Visluch"  
("discreto"), Fra Bernardino di Foligno ("lettore e discreto"), Fra Salvatore  
di Lucca ("vicario e discreto"), Fra Pio di S. Colomba ("guardiano").

Acta S. Congregation. super Disciplina Regularium, VOL. 53B, fol. 892r, 899v,  
PIÈCE(S) 223

Rome

1700, janvier, 07

LANGUE DU DOCUMENT: Italien, Latin

Décret de la Congrégation super Disciplina Regularium en réponse à une demande  
de Louis Hennepin ("sacerdote professo dell'Ordine de' Minori della  
Recollett.ne di Fiandra Missionario Apostolico") présentement à Rome de pouvoir  
se retirer dans le couvent S. Bonaventure de la province récollette de Rome  
("per attendere alla salute dell'anima propria doppo tanti anni che ha faticato  
per quella de prossimi"). La Congrégation lui accorde cette permission à  
condition toutefois qu'il soit compté comme surnuméraire.

REMARQUES: Fait partie d'un dossier couvrant 3 folios dont les 2 derniers ne  
sont pas numérotés (cf. les 2 pièces suivantes). Le folio 899v porte  
l'indication: "Alla Sagra Congreg.ne di Vescovi et Rega.lari...per fra  
Ludovico Hennepin...7 January 1700".